

Trophées Départementaux Adultes De Simple Règlement Saison 2024 - 2025

1) Généralités :

- 1.1 Les Trophées Départementaux Adultes (TDA) de simple sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton du VAR (ci-après désignée par "Bad83").
- 1.2 La gestion et le suivi des TDA sont délégués au salarié Bad83 en lien avec les Elus du Comité.
- 1.3 Le salarié est responsable devant les Élus de la Ligue qui statuent.
- 1.4 Les objectifs des TDA de simple sont de permettre aux adultes et aux jeunes à partir de Minime d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée étant un public orienté vers les primo - licenciés et débutants.
- 1.5 La compétition est ouverte aux catégories Adultes, les Minimes, Cadets et Juniors étant autorisés, et ce pour tous les classements allant de NC à N2.
- 1.6 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.7 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les règlements de la FFBaD, Bad83 pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) Calendrier des TDA :

- 2.1 4 TDA de simple sont inscrits au calendrier Bad83.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel d'un TDA de simple est le suivant :
 - J - 13 : Date limite des inscriptions
 - J - 9 : date de prise en compte du CPPH
 - J - 5 : Envoi aux clubs / joueurs des convocations

Ce rétroplanning sera adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

- 3.2 Seuls sont admis à participer à un TDA de simple les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDA. Les inscriptions sont réalisées uniquement sur Badnet par les joueurs ou par les clubs.

- 3.3 Les joueurs des catégories Minime, Cadet et Junior sont autorisés à participer sans limite de classement.
- 3.4 La compétition est limitée à 90 joueurs. En cas de forte affluence, Bad83 se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans les tableaux. Pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :
- Toutes les filles sont retenues, sous condition de s'être inscrite dans les délais
 - Les joueurs hors département ne sont pas prioritaires
 - Les inscriptions seront ensuite retenues en incluant tous les joueurs NC Adultes, puis P Adultes, puis D Adultes , puis R Adultes puis N Adultes, puis Juniors, puis Cadets, puis Minimes jusqu'à atteindre les 90 joueurs.
- 3.5 Lorsqu'un mineur participe à un TDA, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) de Bad83 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs. L'inscription d'un adulte à un TDA implique l'acceptation du RCdC de Bad83 en vigueur.
- 3.6 Le montant de l'inscription est fixé par Bad83 à 15 €.
- 3.7 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.
- 3.8 Les droits d'inscription sont facturés par Bad83 et doivent être versés par les clubs après chaque TDA de simple et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

- 4.1 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1 dans les différents Tops.
- 4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.3 La répartition en Tops de niveau sera privilégiée de manière à conserver une homogénéité sportive et garantir un nombre de matchs le plus important possible.

5) Organisation d'un TDA :

- 5.1 Chaque TDA a lieu sur une journée, le samedi prioritairement, pour les compétitions se déroulant le dimanche, elles ne devront pas se terminer après 19h sauf cas exceptionnels sur décision du juge-arbitre
- 5.2 Les reversements financiers prévus dans la grille tarifaire de Bad83 seront effectués selon l'Article9.
- 5.3 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.
- 5.4 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

- 6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les TDA sont désignés par Bad83 en lien avec le Cadre Technique Départemental.
- 6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.
- 6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

7) Volants :

- 7.1 Le volant officiel est désigné dans Poona et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux. et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.
- 7.2 Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

- 8.1 Les TDA se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un TDA pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.
- 8.3 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « Forfait » après la date de tirage au sort (voir Art 2.17 du RGC). Il doit prévenir le club organisateur et le JA au plus vite, de sa non-participation et adresser par mail, dans les délais impartis, les pièces justificatives à l'adresse mail suivante (competition@sudbad.fr).

9) Obligations d'un Club organisateur

- 9.1 Lors de la réception d'un TDJ, afin de prétendre au reversement, le Club organisateur devra répondre à plusieurs obligations :
 - Installer une table ou tout support afin d'y installer et mettre en avant toutes les récompenses
 - Réaliser la remise des récompenses soit sur un podium, soit à l'aide des supports fournis par Bad83 (Roll – up, séparateurs)
 - Prendre une photo de chaque podium et les transmettre au Salarié du Comité pour diffusion